

DELIBERATION

09 (7.5)

Le 25 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Monsieur DRIOL, Madame SPADA à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : **Programmation 2021 du Contrat de Ville**

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 29 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un Contrat de Ville 2015-2022, suite au classement du quartier de la Chapelle en géographie prioritaire. Le 26 novembre 2015, la convention d'application communale était approuvée.

Il rappelle que depuis 2016, l'Assemblée délibérante a approuvé la programmation du Contrat de Ville et octroyé des financements correspondants.

Il explique que, pour 2021, un appel à projet a été lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole qui pilote le Contrat de Ville. A l'échelle communale, il s'agit de soutenir, impulser, voire proposer et valider des actions de proximité répondant aux objectifs définis dans la convention précitée.

Monsieur le Maire annonce que 11 dossiers ont été déposés par 8 structures différentes. Pour 5 d'entre elles et 7 projets différents, la Commune est à nouveau sollicitée pour apporter un soutien financier spécifique. Une projection de l'ensemble des actions du Contrat de Ville sera faite en séance du Conseil.

Il précise que la Politique de la Ville organise les politiques publiques au mieux, pour raccrocher ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire, en renforçant la mobilisation du droit commun et en le complétant par des financements spécifiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210126-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

Affichage : 26/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

09 (7.5)

Il ajoute que la répartition de l'enveloppe sollicitée à la Commune est la suivante :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Budget prévisionnel	Proposition Participation communale
Centre Socio-culturel le Nelumbo	Aux filles du temps	8 550 €	1 000 €
	Etre femmes ça se discute	8 500 €	1 000 €
	Tous Capable d'Agir pour son Alimentation et son Activité Physique	12 777 €	1 250 €
ABFC	Faucon s'le dise	14 000 €	2 000 €
La Sauvegarde 42	Jardinage et tous en forme	10 000 €	1 000 €
Mission Locale	Bourse permis de conduire	15 550 €	3 200 €
Epicerie Solidaire	De fruits en légumes	3 478 €	1 000 €

Il tient à préciser que la Commune intervient financièrement sur sept actions, mais contribue à de nombreuses autres, de manière indirecte, à travers une subvention annuelle ou par la valorisation de l'accompagnement de l'équipe Politique de la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2021 du Contrat de Ville telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de :
 - 1 000 €, pour le projet « Aux filles du temps »,
 - 1 000 €, pour le projet « Etre femmes ça se discute »,
 - 1 250 €, pour le projet « Tous Capable d'Agir pour son Alimentation et son Activité Physique »,
 - 2 000 €, pour le projet « Faucon s'le dise »,
 - 1 000 €, pour le projet « Jardinage et tous en forme »,
 - 3 200 €, pour le projet d'aide au financement du permis de conduire pour les jeunes habitants du quartier relevant du Contrat de Ville,
 - 1 000 €, pour le projet « De fruits en légumes ».

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 janvier 2021

Le Maire,
François DRIOL

